

## PROGRAMME DES ÉVÉNEMENTS

### NICArb 2020 CONFÉRENCE ANNUELLE VIRTUELLE ET INVESTITURE

**Date :** Mercredi 18 - vendredi 20 novembre 2020

**Thème :** Mettre l'arbitrage (et les MARD) au service de l'Afrique

**Lieu :** Virtuel

#### PROGRAMME

##### MERCREDI 18 NOVEMBRE

**10.00 - 10.30** Inscription, test vidéo/audio

Affichage des démos des sponsors, display des logos et des contacts.

Réseautage - participants et sponsors (Texte et vidéo)

10.30-10.45 Mot de Bienvenue / Remarques d'ouverture

**Aare Afe Babalola**, CON, OFR, FNIALS, SAN, FC Arb, président du *Nigerian Institute of Chartered Arbitrators*, Nigeria

Discours du Co-président du comité de planification : **Mr. Adebayo Adenipekun**, **SAN** ; Membre, Conseil d'Administration, « *Institut Nigérian des Arbitres Agréés* », Nigeria

Invité d'honneur : **Honorable juge Monica Dongban-Mensem**, Présidente de la Cour d'Appel du Nigeria

**10.45 - 11.00** Discours d'ouverture 1 : **Faire fonctionner l'arbitrage pour l'Afrique : Repenser les traités d'investissement et le développement durable pour l'Afrique**

**Intervenant principal :** **George Kahale III**, Président, Curtis Mallet-Prevost, Colts and Mosel LLP, Washington DC, Etats-Unis

**11.00 - 11.15** Discours d'ouverture 2 : **Explorer les possibilités institutionnelles en matière de Médiation des différends entre investisseurs et États en Afrique : le point de vue du CIRDI**

**Intervenant principal : Martina Polasek**, Secrétaire Générale Adjointe, Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux investissements (CIRDI), Washington DC, Etats Unis

**11.15 – 12.00 Plénière 1 (session en groupe) : Faire fonctionner l'arbitrage pour l'Afrique : Repenser les traités d'investissement et le développement durable pour l'Afrique.**

**Contexte** : Les traités internationaux d'investissement sont un élément clé du cadre juridique qui inspire confiance dans l'économie mondiale. Un processus de réforme global et inclusif devrait garantir que les traités d'investissement ne contournent pas les priorités de développement des marchés émergents, ou ne compromettent pas la durabilité. C'est pourquoi de nombreux pays en développement demandent un réexamen et une réforme du régime des traités, notamment des traités d'investissement bilatéraux entre des États africains individuels et des États étrangers. Des inquiétudes ont été soulevées quant à l'érosion potentielle de l'autorité de l'État en raison de la résolution des différends et des clauses anti-immunité dans un certain nombre de contrats d'investissement en infrastructures entre des États africains et certains États prêteurs. Dans le contexte des fortunes mitigées de l'Afrique et du Sud global en matière d'arbitrage des traités d'investissement internationaux, des notions persistent selon lesquelles les traités d'investissement constituent essentiellement une "*charte des droits des investisseurs*" et établissent des *tribunaux d'affaires* qui obligent les États souverains non hégémoniques à rendre des comptes aux sociétés étrangères. Comment les traités d'investissement peuvent-ils être réformés ou interprétés pour répondre aux appréhensions géopolitiques de l'Afrique ?

Le panel examinera les questions clés relatives aux traités d'investissement en Afrique, en particulier au Nigeria. La session examinera dans quelle mesure les traités internationaux d'investissement intègrent les normes d'investissement traditionnelles et répondent aux priorités nationales, et proposera une feuille de route pour la réforme.

Modérateur : **Dr. Abubakar Isa**, Chef de département de Droit international et de Jurisprudence, Université de Bayero, Kano, Nigéria

Panélistes :

**Mme Rose Rameau**, Associée Gérante, Cabinet d'Avocats International RAMEAU

**Dr. Roland Amoussou- Guenou**, Associé, Groupe Vovan Trocadelyo, Thailand

**M. Seye Opasanya, SAN**, Associé, Olaniwun Ajayi, Nigeria

**Professeur Mark Feldman**, Membre du conseil consultatif, Institut Transnational d'Arbitrage (ITA), États-Unis

**11.15 - 12.00 Plénière 2 (sessions en groupe) : Revue du cadre institutionnel et juridique de l'arbitrage en Afrique : Une voie à suivre ?**

**Contexte** : La pratique et l'application de l'arbitrage en Afrique ont augmenté au cours de la dernière décennie. Alors que l'arbitrage lié à l'Afrique a occupé les avocats et les arbitres pendant plusieurs années dans les centres d'arbitrage traditionnels, le marché évolue constamment, avec un nombre croissant de centres d'arbitrage tels que le NICArb et de praticiens de l'arbitrage qui se spécialisent. À mesure que le marché gagne en maturité, notamment dans des juridictions comme le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Kenya, mais aussi de plus en plus en Afrique francophone, les arbitres demandent que les litiges africains soient arbitrés en Afrique plutôt que d'être "exportés" vers des centres à l'étranger, ce qui coûte cher en ressources financières, en priorités nationales et en fidélité à l'environnement.

Le groupe s'engagera avec le CIRDI en vue de forger des causes d'action communes pour élever la pratique institutionnelle de l'arbitrage en Afrique et réduire l'exportation des différends africains vers le CIRDI et d'autres institutions, dans les cas appropriés, afin de préserver les ressources nationales, de développer les capacités nationales et continentales et de traiter les problèmes de sous-représentation.

Modérateur : Professeur **Emmanuel Darakoum**, Secrétaire Permanent de l'Organisation pour l'harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA)

Panélistes :

**Professeur Jummai Audi**, Président de la Commission de réforme législative, Nigeria

**Mme Tafadzwa Pasipanodya**, Associée, Foley Hoag LLP, Washington D.C, États-Unis

**M. Thierry Ngoga Garkuba**, Associé, Legal Line Partners, Kigali, Rwanda

**Rev Professor Edwin Obimma Ezike**, Professeur de droit, Université du Nigeria, Nigeria

12.00 - 12.30 **Pause**

Réseautage - participants et sponsors (Texte et vidéo)

Visite du stand électronique du sponsor pour des démonstrations, des téléchargements et un échange de coordonnées

**12.30 - 13.15 Plénière 3** : Le rôle de l'arbitrage (et des MARD) dans le développement d'une Afrique post-AfCFTA

Modérateur : **Dr Gaston Kenfack Douajni**, Président de l'Association pour la promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA) ; Douala, Cameroun

Panélistes :

**M. Thomas Kendra**, Associé, Hogan Lovells (Paris) LLP ;

**Dr Andrew Nevin**, Associé et économiste en chef, PwC Nigeria ;

**M. Paul Gbadebo**, Directeur général du groupe Flour Mills Nigeria ;

**M. Francis Anatogu** Assistant spécial principal du président du Nigeria et secrétaire du comité d'action national sur l'AfCFTA ;

### 13.15 - 13.30 **Pause de réseautage**

Réseautage - participants et sponsors (Texte et vidéo)

Visite du stand électronique du sponsor pour des démonstrations, des téléchargements et un échange de coordonnées

### **13.30 - 14.15 Plénière 4** : Réaliser en Afrique la pleine valeur des MARD dans les litiges énergétiques et environnementaux

**Contexte** : Au cours de la dernière décennie, l'importance de l'arbitrage et des MARD dans la résolution de litiges complexes dans les domaines du pétrole et du gaz, de l'électricité, des services publics, de la concurrence, de l'exploitation minière, des infrastructures énergétiques et de la justice environnementale a été largement reconnue. De plus en plus, les parties prenantes des marchés de l'énergie, dynamiques et concurrentiels, ont adopté la souplesse, la rapidité de résolution et les valeurs de préservation des relations des MARD. Toutefois, les transformations en cours sur les marchés mondiaux de l'énergie, telles que la diversification des principales sources d'énergie primaire (pétrole et gaz conventionnels et non conventionnels, charbon, énergies renouvelables, nucléaire et minéraux solides), l'augmentation de la demande mondiale d'énergie primaire, les changements apportés aux moyens établis d'approvisionnement et de distribution de l'énergie, les incertitudes géopolitiques, la pollution de l'environnement, le changement climatique, la chute brutale du prix du pétrole depuis 2014, les innovations technologiques rapides et l'impact de la pandémie COVID19 sur les contrats d'approvisionnement en énergie existants, entre autres choses, appellent toutes de nouvelles approches dans la manière de résoudre les litiges réglementaires et commerciaux en matière d'énergie.

Le panel d'experts examinera l'évolution du rôle de l'arbitrage et des Modes Alternatifs des Règlements des Différents énergétiques, en mettant l'accent sur les développements, les défis et les possibilités de maximiser la valeur des MARD dans le secteur énergétique du Nigeria. Les intervenants décortiqueront les meilleures pratiques et stratégies internationales qui pourraient aider les arbitres à améliorer l'efficacité et la force exécutoire des décisions arbitrales relatives aux litiges énergétiques, notamment en ce qui concerne les contrats pétroliers à long terme.

Modérateur : **Professeur Damilola Olawuyi**, Vice-Recteur adjoint, Université Afe Babalola ;  
Ado-Ekiti, Nigeria

Panélistes :

**Dr Gabriel Suswam**, Président de la Commission du Sénat sur le pouvoir,  
Assemblée Nationale, Nigeria

**Dr Nnaemeka Ewelukwa**, Directeur Général, Nigeria Bulk Electricity Trading  
Company (NBET), Nigeria

**Mme Daniella Morris**, Associée, WilmerHale International Arbitration Practice,  
Washington, DC. Etats-Unis

**14.15 Mot de fin/ ajournement**

### **JEUDI 19 novembre**

10h00 Accueil : Test vidéo/audio

Affichage des démos des sponsors, partage de la marque et des contacts.

Réseautage - participants et sponsors (Texte et vidéo)

10.45 Remarques : **Hon. Justice Benedict Bakwaph Kanyip (FNIALS)**, Président de la  
Cour Industrielle Nationale du Nigeria

10h55 Invité d'honneur : **M. César Apollinaire Ondo MVE**, Président de la Cour Commune  
de justice et d'arbitrage de l'OHADA, Abidjan, Côte d'Ivoire

**11.00** Discours d'ouverture : **Le lien entre l'arbitrage et la médiation : un regard sur la  
Convention de Singapour sur la médiation**

**Intervenant principal :** **Mme Anna Joubin-Bret**, Secrétaire de la Commission des Nations  
unies pour le droit commercial international (CNUDCI), Vienne, Autriche

**11.15 – 12.00 Plénière 5 :** *Le lien entre l'arbitrage et la médiation : un regard sur la Convention  
de Singapour*

L'entrée en vigueur de la Convention des Nations unies sur les accords internationaux de règlement résultant d'une médiation annonce une dilatation importante du domaine des MARD internationaux et fait passer la médiation du désavantage de la discrétion des parties à une

place de justiciable par le biais de l'exécution devant les tribunaux nationaux. La Convention réussira-t-elle, en pratique, à réformer les résultats de la médiation internationale ? Si, comme l'espérait la CNUDCI, la Convention conduit à une augmentation des accords de règlement, en résultera-t-il une diminution des litiges arbitrés ? En d'autres termes, la croissance de l'un sera-t-elle le signe du déclin de l'autre ? L'arbitrage et la médiation peuvent-ils se développer côte à côte ? Quels seront les facteurs de croissance et les moteurs essentiels d'une telle interdépendance ?

La session explorera les points forts de la Convention de Singapour et les points faibles de l'arbitrage qui en découlent ; elle identifiera les compromis nécessaires à la collaboration et recommandera des stratégies pour une synergie intermodale entre l'arbitrage en tant que mécanisme établi de règlement des différends et la médiation en tant que mécanisme naissant et exécutoire de règlement des différends internationaux.

*Modérateur* : **Mme Roscanna Ankama**, Présidente Suppléante, région de Kano/Kaduna, Nigerian Institute of Chartered Arbitrators, Nigeria

Panélistes :

**Professeur Lawrence Boo**, Chef de la Chambre d'arbitrage, Singapour

**M. Ben Giaretta**, Membre de l'Institut des arbitres de Singapour ; anciennement, Associé, Département contentieux, Mishcon de Reya Royaume-Uni

**Dr. Adeyemi Agbelusi**, Associé Principal, Berean Associates, Lagos, Nigeria

**Mme Boli Bintou**, Secrétaire permanente du Centre d'arbitrage et de médiation de Ouagadougou, Ouagadougou, Burkina Faso

**12.00** Discours d'ouverture : **Explorer les nouvelles frontières de l'arbitrage (et MARD) : les possibilités de croissance de l'arbitrage et (MARD) en Afrique.**

**Intervenant principal** : **Dr. Christopher Ward SC**, Président, de l'Association du Droit International (ILA)

**12.15 - 13.00 Plénière 6** : *Explorer les nouvelles frontières de l'arbitrage (et des MARD) : les possibilités de croissance de l'arbitrage (et des MARD) en Afrique.*

L'Afrique est la dernière frontière du monde et possède un énorme potentiel d'investissement - dans les infrastructures essentielles et les systèmes de soutien. Un marché d'investissement solide doit avoir un niveau minimum d'assurance de l'intégrité et de la rapidité des systèmes de règlement des différends pour les nombreux litiges d'investissement qui peuvent en résulter. L'entrée en vigueur de l'AfCFTA devrait repousser les frontières de l'arbitrage à mesure que le commerce intra-africain se développe et étend le champ de l'arbitrage à de nouveaux domaines comme la fabrication, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la logistique, l'approvisionnement, le capital-risque et les fonds de placement privés, et les services

professionnels. Quelles sont les clés pour débloquer le boom de l'arbitrage en Afrique ? Quels seront les facteurs qui favoriseront l'émergence d'une nouvelle culture de l'arbitrage (plutôt que de la procédure judiciaire) en cas d'échec de la négociation dans ces régions frontalières ?

Les panélistes de cette session s'interrogeront sur les possibilités de croissance de l'arbitrage en Afrique, dans les secteurs critiques sous-arbitrés des économies nationales africaines, et définiront les actions spécifiques aux fonctions requises des acteurs critiques - gouvernements, organismes supranationaux, organisations sous-régionales, société civile internationale et autres acteurs non étatiques - si les perspectives de croissance de l'arbitrage en Afrique devaient voir le jour.

Modérateur: **Edward Luke II**, associé gérant, Luke and Associates, Gaborone, Botswana

Panélistes:

**Mme Annette Magnusson**, Secretary General, Arbitration Institute of the Stockholm and commerce (SCC), Stockholm, Suède;

**M. Femi Falana, SAN**, Directeur, Femi Falana & Co, Lagos, Nigéria

**M. Narcisse Aka**, Secrétaire général, Centre d'arbitrage de la Cour commune de justice de l'OHADA, Abidjan, Côte d'Ivoire,

### 13.00 - 13.15 **Pause de réseautage**

Réseautage - participants et sponsors (Texte et vidéo)

Visite du stand électronique du sponsor pour des démonstrations, des téléchargements et un échange de coordonnées

**13.15 - 14.00 Plénière 7** : La nouvelle norme : Positionner le paysage africain de l'arbitrage post-COVID grâce à la digitalisation et aux données.

Personne n'avait prévu la pandémie de COVID19. Pourtant, elle a contraint l'économie mondiale à une sorte d'urgence. D'une certaine manière, si COVID19 est la nécessité, la digitalisation et les données sont l'invention. Les acteurs mondiaux ayant un pouvoir technologique ont utilisé les opportunités offertes par les perturbations de la pandémie pour prospérer et conduire le changement. Les applications de travail virtuel et de téléconférence ont permis de poursuivre sans entrave les audiences des tribunaux, les procédures d'arbitrage, les procédures post-attribution, les sessions d'arbitrage fictives (notamment les Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moots). Avec les faibles niveaux de pénétration de l'internet à haut débit en Afrique, en particulier le haut débit mobile, et l'adoption douteuse de la technologie 5G controversée, quelles sont les chances réelles de l'Afrique de suivre le rythme du reste du monde en termes de pratiques d'arbitrage, de formation, d'application et de renforcement des capacités ? Quels sont les investissements nécessaires pour atteindre des niveaux raisonnables de données et de numérisation afin de soutenir la croissance de

l'arbitrage en Afrique ? Quelles données et quel effet de levier numérique les marchés d'arbitrage développés peuvent-ils offrir à l'écosystème d'arbitrage naissant de l'Afrique ?

Ce panel identifiera les besoins institutionnels du marché africain de l'arbitrage, tracera une voie pour des investissements progressifs dans le numérique et les données, dimensionnera les arguments en faveur d'une approche à long terme de la gestion du numérique et des données pour les pionniers africains de l'arbitrage institutionnel en tant qu'artisans de la marche vers une pénétration numérique dans l'écosystème de l'arbitrage en Afrique.

Modérateur : **Dr. Chidinma Thompson**, Associate, Borden Ladner Gervais LLP, Canada

Panélistes : **Professeur Louise Barrington**, Arbitre indépendante, Place d'Arbitrage, Canada

**Dr. Ismail Selim**, Director, Cairo Regional Centre de Commerce International et d'Arbitrage;

**M. Oyetola Muyiwa Atoyebi**, SAN, associé Gérant, Omaplex Law Firm, Abuja, Nigeria

**Mme Esther Ngo Moutngui Ikoue**, Juge à la CCIA, Abidjan, Côte d'Ivoire

#### **14.00 - 14.45 Plénière 8 : Comblent les écarts entre les sexes dans le paysage africain de l'arbitrage et des modes alternatifs de règlement des litiges.**

Comblent l'écart entre les sexes dans le paysage africain de l'arbitrage et des MARD peut être une opportunité ou une tentation. Et la distillation claire des impératifs politiques et d'action fera la différence. L'intégration de la dimension de genre reste très prometteuse pour remédier aux déséquilibres et à la sous-représentation dans l'industrie, l'éducation et le monde du travail. Il a été démontré que les actions positives produisent des effets insatisfaisants, notamment le concept de discrimination à rebours. Pourtant, l'inaction n'est pas une option. S'agira-t-il de *voler Pierre pour payer Paul* ? Ou y aura-t-il un terrain d'entente concernant les domaines d'intervention politique pour permettre une plus grande et meilleure inclusion des femmes dans les différentes sphères d'arbitrage - panélistes, avocats, experts, greffiers, secrétaires, évaluateurs ?

Ce panel examinera les possibilités d'un engagement plus inclusif des femmes et des filles dans l'éducation et la pratique de l'arbitrage en Afrique, notamment à la lumière des contraintes culturelles et traditionnelles qui prévalent dans une grande partie de l'Afrique moderne. Il est prévu que le panel s'appuie sur des données transnationales pour éclairer la conversation et proposer des modèles d'action.

Modérateur : **Professeur Yemisi Bamgbose**, présidente du Forum des femmes de l'Association du Barreau nigérian, Nigéria

Panélistes : **Dr. Sylvie Bebohi Ebongo**, Co-fondateur et associée HBE Avocats, Paris.

**Mme. Mirèze Phillipe**, membre fondateur du conseil d'administration de Arbitral Women

**Mme Alice Codjia Epse Sohounou**, Centre d'arbitrage de médiation et de conciliation de la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin, (CAMEC-CCIB)

14.45 Mot de fin/ajournement pour l'investiture

**14.50 - 15.00** Visite du stand électronique du sponsor pour des démonstrations, des téléchargements et un échange de coordonnées

### **Vendredi 20 Novembre 2020**

#### CÉRÉMONIE D'INVESTITURE ET DE REMISE DES PRIX 2020

##### PROGRAMME

**10.00 - 10.30** Inscription, test vidéo/audio

Affichage des démos des sponsors, partage de la marque et des contacts.

Réseautage - participants et sponsors (Texte et vidéo)

#### **10.30 - 11.30 Plénière 9 : Intégrer l'arbitrage en tant que mécanisme de résolution privilégiée pour les litiges maritimes au Nigeria**

L'industrie maritime est une composante complexe et hautement spécialisée des sommets de l'économie nationale. Son fonctionnement (ou ses défaillances) a des conséquences directes sur les affaires quotidiennes de l'homme de la rue. Les lois qui régissent ce secteur sont naturellement strictes et visent à assurer la symétrie avec les normes et conventions internationales, dont l'Organisation maritime internationale est à juste titre le chef de file. De la loi sur la juridiction de l'amirauté, à la loi sur la marine marchande, à la loi NIMASA, à la loi sur l'autorité portuaire du Nigeria, à la loi sur le transport de marchandises par mer, il existe des preuves évidentes d'une volonté gouvernementale éminente de réglementer et de superviser. L'arbitrage maritime a pris de l'ampleur ces dernières années, grâce à la montée en puissance des capacités institutionnelles internationales et à une volonté et une coopération intergouvernementales accrues. La loi sur l'arbitrage et la conciliation fournit un cadre clair pour l'arbitrage des litiges maritimes, qui relèvent, à juste titre, de la catégorie des litiges commerciaux. Pourtant, l'arbitrage maritime a été en marge de l'arbitrage classique, à la traîne par rapport aux secteurs phares du marché de l'arbitrage, comme la construction, le

marchandisage et la vente de marchandises. Les lacunes structurelles et systémiques du secteur maritime sur le continent africain, en particulier en Afrique de l'Ouest et du Centre - faible capitalisation, main-d'œuvre limitée, litiges prolongés devant les tribunaux, avec la forte pression qu'ils exercent sur une base de ressources déjà faible - renforcent d'autant plus les arguments en faveur d'un recours accru aux mécanismes d'arbitrage et de règlement extrajudiciaire des différends, en tant que mécanisme de règlement des différends privilégié par les parties prenantes du secteur. Quels sont les obstacles à l'adoption de l'arbitrage par les acteurs du secteur maritime ? Quelles sont leurs frustrations et leurs craintes ?

Cette session examinera les défis auxquels est confronté le développement de l'arbitrage maritime au Nigeria, et dimensionnera les lignes d'action requises de toutes les parties prenantes - opérateurs, arbitres, avocats, régulateurs, chargeurs, banquiers et groupes de protection et d'indemnisation - pour préconiser et conduire le changement, et galvaniser le consensus des parties prenantes sur la nécessité d'introniser un régime d'arbitrage et d'ADR comme mécanisme prioritaire de gestion et de résolution des litiges dans le secteur maritime sur le continent africain.

Modérateur : **M. Matthew Egbadon**, FC Arb, Président suppléant, Amirauté et Marine  
Comité sectoriel, NIC Arb

Panélistes : **Dr. Omogbai Omo-Eboh**, associé principal, Consoplex Avocats Praticiens,  
Lagos, Nigeria

**Dr Oluwole Akinyeye**, Gérant, Olisa Agbakoba , Lagos, Nigeria

**Mme Jean Chiazor**, avocat principal, Jean Chiazor and Co, Lagos, Nigeria

**M. Hassan Bello**, PDG/Secrétaire exécutif, Nigerian Shippers Council,  
Nigeria

**M. Aminu Umar**, Directeur Général, Sea Transport limited, Lagos, Nigeria

### **11.20-12.30 Plénière 10 : Fouler un terrain inconnu : Examiner les perspectives de l'Arbitrage dans les différends en matière d'aviation et de transport**

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement fédéral du Nigeria a réalisé d'importants investissements dans les infrastructures ferroviaires et routières. De nouvelles lignes ferroviaires ont été construites, d'anciennes lignes ont été modernisées, de nouveaux contrats ont été attribués et de nouveaux projets ont été récemment approuvés. Le potentiel d'augmentation des contrats de transport intérieur est énorme, compte tenu de la grande population et de la masse terrestre du pays. La forte pression exercée sur les infrastructures routières existantes renforce considérablement les arguments en faveur d'une augmentation prévue du transport de marchandises par rail dans tout le pays. Pour sa part, le secteur de l'aviation du Nigeria a connu une croissance significative, représentant environ 100 milliards

NGN de PIB. Ces chiffres de croissance ne sont pas très significatifs si on les compare au potentiel national. Les 25 aéroports du Nigéria ont accueilli en moyenne plus de 18 millions de passagers en 2019. Pourtant, seuls quatre aéroports représentaient plus de 90 % du nombre de passagers, ce qui témoigne d'un triste état et de la sous-utilisation de la majorité des aéroports. Dans ce contexte, la récente proposition du gouvernement nigérian de mettre les aéroports en concession à des investisseurs privés est une excellente idée.

La gestion privée de cette infrastructure publique essentielle nécessitera des investissements importants et devrait voir une augmentation du trafic aérien de passagers et des contrats de transport. Dans ce contexte, les parties prenantes auront besoin de moyens intelligents, efficaces, rapides et performants pour résoudre les litiges. L'arbitrage sera-t-il mis à contribution ? Le Nigeria ne dispose pas d'une capacité institutionnelle d'arbitrage spécialisée comparable à celle de la Cour internationale d'arbitrage pour la justice en matière de transport (IACTJ) en Roumanie, ou de la Fondation d'arbitrage maritime et de transport Rotterdam-Amsterdam (TAMARA) aux Pays-Bas. Quelle capacité institutionnelle le Nigeria peut-il être le chef de file du développement de toute l'Afrique ? Quels sont les investissements nécessaires pour rendre cela possible ? Quelles sont les actions nécessaires pour faciliter le passage du possible au probable ?

Cette session découplera et déconstruira les questions relatives au développement de l'arbitrage en matière de transport, interrogera les hypothèses dominantes et aidera à tracer une voie dans ce territoire très important, mais encore inexploré, de l'économie nationale et internationale. Le panel examinera également les défis juridiques existants et comment l'arbitrage et le règlement extrajudiciaire des différends peuvent faciliter une résolution rapide et, par conséquent, renforcer la confiance des investisseurs.

Orateur principal : **M. Yele Delano, SAN**, associé Gérant, Akin Delano Legal Practitioners

Modérateur : **Mme la juge Fadima Muritala Amina**, Fédéral High Court, Abuja, Nigeria

Panélistes: **Mr. George M. Oguntade SAN**, directeur Associé, GMO LEGAL, Lagos, Nigeria

**Mr. Chukuka Chukuma**, Associé Gérant, Racecourse Capital, Lagos, Nigeria

**Mr. Kemi Pinheiro, SAN**, Associé principal, Pinheiro, LLP, Lagos, Nigeria

**12.30- 14.30** Session sponsorisée  
Pause

**14.30 - 14.50** Mot de bienvenu/ début d'investiture

**14.40 – 14.50** L'hymne National

**14.50 - 15.00** Allocution d'ouverture- Président et président du conseil d'administration

**15.00 - 15.10** Discours d'ouverture sur le thème "Faire fonctionner l'arbitrage (et les MARD) pour l'Afrique

**15.15 – 16.15** Induction - Reconnaissance et admission de nouveaux membres

- Boursiers
- Membres
- Associés
- Médiateurs

**16.20 - 16.50** Reconnaissance des lauréats

**16.50 -17.00** Allocutions de clôture/Mot de remerciement